



OIAC

Conférence des États parties

Dixième session
7 - 11 novembre 2005

C-10/DG.10
2 novembre 2005
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**RETRAIT DE CANDIDATURES AU POSTE DE COMMISSAIRE
AUX COMPTES DE L'OIAC**

1. À sa dixième session, la Conférence des États parties ("la Conférence") nommera le prochain Commissaire aux comptes qui succédera au titulaire actuel, dont le mandat de trois ans arrivera à expiration lorsqu'il aura terminé son audit de l'exercice 2005.
2. À sa quarante-deuxième session, le Conseil exécutif ("le Conseil") a examiné une note du Directeur général contenant un résumé des candidatures reçues (EC-42/DG.11 du 22 septembre 2005). À la demande du Conseil, le Directeur général a transmis la note à la Conférence pour examen à sa dixième session (C-10/DG.8 du 25 octobre 2005).
3. Le Directeur général a également transmis séparément à la Conférence une note contenant des renseignements complémentaires sur les candidatures au poste de Commissaire aux comptes de l'OIAC (C-10/DG.9 du 25 octobre 2005). Ces renseignements comprennent des détails supplémentaires sur les candidatures proposées par le Bangladesh et le Pakistan, dont les représentations permanentes respectives ont demandé qu'ils soient portés à l'attention de la Conférence.
4. Le Secrétariat technique a ultérieurement été informé par les Représentants permanents du Bangladesh et du Népal qu'ils retiraient leurs propositions de candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'OIAC.

- - - 0 - - -

